# **CONSEIL DE PARIS**

#### **Conseil Municipal**

Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 19 et 20 mai 2014

**2014 DFPE 1003** Subvention (43.273 euros) et avenant n°1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

### Mme Nawel OUMER, rapporteure.

-----

## Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Les 400 Coups ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 mai 2014;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 7e Commission,

#### Délibère:

- Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Les 400 Coups ayant son siège social 1, rue Jean Macé (11e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.
- Article 2 : Une subvention de 43.273 euros est allouée à l'association Les 400 Coups (N° tiers SIMPA : 20745, N° dossier :  $2014\_01156$ ).
- Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014.